

RISQUES D'ACCIDENTS D'ORDRE ELECTRIQUE

QCM 1

Questions	VRAI	FAUX
1 - La norme de réalisation NF C 15-100 correspond aux installations électriques à base tension.		
2 - La norme de conception NF C 20-010 correspond à la protection contre les chocs électriques.		
3 - Une loi découle d'un décret, elle est signée par le ministre du gouvernement concernée.		
4 - Le décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 traite de la protection des travailleurs qui mettent en œuvre des courants électriques.		
5 - Une électrisation désigne un accident électrique sans suite mortelle.		
6 - L'électrocution n'entraîne pas la mort.		
7 - Un contact direct correspond au contact d'une personne avec une masse mise accidentellement sous tension.		
8 - Pour apprécier la gravité d'un choc électrique on doit prendre en compte la durée de maintien de la tension de contact.		
9 - Les brûlures interviennent dans 5% des cas d'accidents mortels électriques.		
10 - La majorité des accidents d'origine électrique ont lieu sur des chantiers.		
11 - Les parties les plus touchés par les brûlures sont les mains.		
12 - En courant alternatif, le temps de passage du courant n'est pas un facteur primordial de gravité.		
13 - Le seuil de sensibilité d'un être humain en courant alternatif se situe à 30 mA.		
14 - Une électrisation brève et de faible intensité peut avoir des effets stimulants sur le cœur.		
15 - Le courant alternatif en Europe est suffisant pour obtenir une tétanie parfaite du muscle.		
16 - Le phénomène de collage correspond à une coagulation du sang.		
17 - La résistance du corps humain augmente avec la croissance de la tension.		
18 - A tension égale le courant électrique 50 Hz est plus dangereux que le courant continu.		
19 - La résistance du corps humain varie uniquement avec le poids et la taille.		
20 - En courant alternatif, les limites de la B.T sont $50V < U_{BT} \leq 1000V$.		